



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 juillet 2022

Le dispositif Cadres d'avenir pour Mayotte recrute sa promotion 2022-2023

La date limite de dépôt des candidatures est reportée au 30 septembre 2022 à minuit (heure de Mayotte).

Il reste encore des places à pourvoir !

Des étudiants et des professionnels à fort potentiel sont sélectionnés pour effectuer une formation universitaire dans l'Hexagone ou à la Réunion dans un secteur jugé prioritaire, pour une durée maximale de 5 ans et avec une obligation de revenir exercer à Mayotte.

Ils pourront bénéficier d'aides financières prenant la forme :

- d'une prime d'installation d'un montant maximal de 800 euros ;
- du financement d'une partie des titres de transports ;
- d'une allocation mensuelle d'une durée de cinq ans destinée à compléter les ressources financières des bénéficiaires. Le total cumulé des aides financières ne peut dépasser la somme de 808 euros mensuels pour les étudiants et 1 433 euros pour les professionnels.

À l'issue de la formation, les personnes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement afin de faciliter leur emploi dans des postes d'encadrement dans les entreprises, les collectivités publiques et les établissements publics de Mayotte.

Les candidats doivent postuler exceptionnellement en envoyant un e-mail à cadre-avenir@mayotte.gouv.fr avec une lettre de motivation et le certificat d'inscription en formation.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976